

DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

COMMUNE DE RIBEAUVILLE

Arrondissement de RIBEAUVILLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 27

**Séance du 16 octobre 2023**

Conseillers en fonction : 26

sous la présidence de M. Jean-Louis CHRIST, Maire

en l'absence Mme Mauricette STOQUERT, Mme WEISSBART Christine,  
Mme ZUCCOLIN Anne-Sophie, Mme MOMCILOV Suzanne, Mme GOLIOT-UFFLER Stéphanie,  
M. WILHELM Benjamin, Mme ZIRN Anne

Conseillers présents : 19

Nombre de procuration : 5

Date de la convocation : 3 octobre 2023

**3/ Constitution des périmètres des lots de chasse**

VU le code Général des collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 26/06/2023 définissant le Cahier des charges Type relatif à la location des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033 ;

VU l'avis de la Commission Consultative de la Chasse Communale (4C) du 13 octobre 2023 ;

VU la cartographie et les calculs de surfaces réalisés sur une base cadastrale au moyen du SIG du SCOT Ried Vignoble Montagne ;

M. le Maire expose,

La 4C émet un avis simple mais obligatoire sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux. Il appartient ensuite au conseil municipal de décider de la constitution et du périmètre des lots de chasse.

N° de lot	Dénomination	Surface 2014 en hectares	Surface 2024 en hectares	Observations
Lot 1	Altenholtz	262	246,38	Diminution résulte de l'échange foncier intervenu avec l'Etat pour récupérer les 3 châteaux
Lot 2	Koenig et Rotenberg	457	436,72	Diminution résulte des extensions urbaines
Lot 3	<i>Hirondelle</i>		<i>8,13</i>	<i>Pour information non comptabilisé (réserve rattachée au lot de chasse sur GUEMAR et ZELLENBERG)</i>
Lot 4	Clausmatt	321	318,95	Adaptations
Lot 5	Schwarzenberg	462	459,80	Adaptations
Lot 6	Kalbsplatz + petite verrerie	325	372,08	Augmentation liée à la reprise des terrains de la Petite verrerie et de la Saxermatt à l'ONF
Lot 7			81,65	Création liée à la reprise des terrains de la Grande verrerie à l'ONF (8 ha non chassables)
Total		1 827	1 915,58	

Point spécifique sur la convention ONF/ Ville de Ribeauvillé de terrains ajoutés du 12/11/2015 pour une période de 2016 à 2028.

- Petite verrerie et Schelmenkopf pour 45,51 ha
- Grande verrerie pour 71,78 ha (dont 7,63 ha non chassables)

La convention résulte de dispositions de 1996 ou antérieures. On retrouve une délibération de 2003 s'y rapportant, en actualisation. Il n'y a pas de clauses spécifiques liées, notamment relative aux modalités de résiliation. La commune souhaite donc une résiliation unilatérale afin de :

Objectif 1 : étendre le lot n°6 d'environ 40 ha

Objectif 2 : créer un lot n°7 de 82 ha (dont 8 ha non chassables)

Un courrier de résiliation a été envoyé à l'ONF le 12/10/2023 avec effet au 01/02/2024. Ce courrier est lu en séance par M. le Maire.

M. le Maire rappelle que la pratique de la chasse par l'ONF ne répond pas aux exigences de l'éthique promue par la Fédération de Chasse. Il ne souhaite pas d'abattage de masse et un retour à d'autres pratiques. Il relève qu'un agent est embauché uniquement pour chasser. Le gouvernement sera interpellé. Cette situation mérite une réaction de fermeté tout en s'accordant sur la nécessité d'une régulation agro/ silvo/ cynégétique. On ne fait pas n'importe quoi en forêt. M. le Maire demande l'exemplarité de l'ONF qui représente l'Etat.

Henri FUCHS expose qu'une battue avec 100 fusils a été organisée il y a quinze jours ; c'est de l'abattage de masse. Il précise que l'ONF souhaite faire encore plus fort pour éradiquer le gibier et protéger la régénération de la forêt. Mais il n'y plus de limite. Il n'y a pas de contrôle des bracelets. L'ONF est juge et partie. On ne sait pas ce qui est tiré.

M. MOSER demande qui contrôle l'ONF. C'est l'Etat ; mais l'ONF c'est l'Etat.

M. le Maire précise que ces pratiques sont spécifiques au Haut-Rhin ; ce qui est incompréhensible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ABROGE la délibération n°9 du 18/12/2003 ;

FIXE les contenances des lots de chasse telles que définies dans le tableau ci-dessus ;

CONSTITUE les lots de chasse de la commune en vertu de la cartographie jointe ;

AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes démarches utiles.

Suivent les signatures au registre,  
le Maire,

Jean-Louis CHRIST

